

**2013/5484 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 29/04/2013, p. 1077)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

**Mme RABATEL Thérèse**, rapporteur : Avis favorable Monsieur le Maire, pour ces subventions soutenant essentiellement les droits des femmes et aussi des couples en difficulté. Vous noterez une augmentation du montant global de ces subventions grâce à votre soutien Monsieur le Maire, ce qui a permis entre autres, d'attribuer une nouvelle subvention à l'association Le Mas avec qui la Ville a passé convention pour l'hébergement d'urgence de femmes victimes de violence dans deux logements mis à disposition par le CCAS de la Ville de Lyon, et ce depuis mars dernier. Avis favorable de la commission.

**Mme de LAVERNEE Inès** : Monsieur le Maire, chers Collègues, dans ce rapport figurent des dossiers concernant des associations qui œuvrent pour la défense des droits des femmes, des couples et des enfants. Nous sommes très sensibles à la défense de ces droits.

Malgré une prise de position ambiguë, vous avez voté au Sénat à Paris, Monsieur le Sénateur-Maire, pour la loi sur le mariage et l'adoption par les couples de même sexe. Quoique vous disiez dans le contexte de la jurisprudence de l'Europe, cette loi ouvre la porte inéluctablement à court ou long terme, à des formes artificielles ou commerciales de procréation, conduisant à la fabrication d'enfants pour l'adoption, et à la marchandisation du corps de la femme.

Ce sujet tient à cœur nombre de Lyonnais, comme le prouve l'affluence aux manifestations qui ont eu lieu dans notre ville. Avec eux, nous regrettons que malgré vos préventions affichées, vous ayez fait passer le droit des enfants et la protection des femmes après d'autres considérations. A Lyon, pour ménager les électeurs, vous prenez des distances. A Paris, c'est la discipline socialiste qui prime. Vous avez adopté le service législatif minimum en ne faisant aucune intervention en commission des lois où vous siégez, commission qui a été saisie pourtant sur le fond ; même chose également lors des débats en séance.

Quel intérêt d'être sénateur si c'est pour pratiquer, sur un sujet d'une telle importance pour notre société, l'ambigüïté et le silence consentant ? Je tenais à dénoncer publiquement votre attitude ambiguë, Monsieur le Sénateur-Maire, et à dire que vous ne tenez pas le même langage à Lyon et à Paris.

**M. LE MAIRE** : Madame de Lavernée, la dernière fois je m'étais reproché de vous avoir un peu coupée presque cavalièrement, parce que je pensais que votre position à ce sujet était au-delà des prises de position politiciennes. Moi je respecte parce que, évidemment, dans la société lyonnaise je discute avec beaucoup de gens qui ont des avis sur des sujets de société extrêmement différents et à mon avis, ces sujets valent mieux que des débats politiciens, ce qu'hélas ce soir vous venez de faire.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mme d'Anglejan a voté contre.)  
(Adopté.)